

Procès verbal du conseil municipal du 16/06/2025

Présent(e)s : Mme Sophie BARTOLOZZI, Mme Nathalie BULLE, Mme Sabrina HANRIOT-COLIN, M. Stéphane HENRIOT-COLIN, M. Mathieu JUILLARD, Mme Stéphanie MILLET, M. Gérard MOUGIN, M. Denis PERROT, M. Pierre PROST, M. Didier TAILLARD.

Absent(e)s excusé(e)s avec procuration : M. Jean-Claude DOLE donne procuration à Mme HANRIOT-COLIN Sabrina.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Marine LATHÉLIER, Mme Céline VUITTON

M. Mathieu JUILLARD a été nommé secrétaire de séance.

Le PV du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS

- **N° 14/2025 : SUBVENTIONS, DETAILS DU COMPTE DF 65748**

Le Conseil décide de reconduire le versement des subventions pour l'Association des Amis de la Fromagerie-Musée (280€) et Entrepot' (600€ + 600€ pour les livres du Noël des enfants + 300€ pour la fête des parents).

- **N° 15/2025 : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026**

Un recensement de la population est prévu l'année prochaine et une personne référente doit être nommée au sein du conseil. Mme Nathalie Perrot est désignée comme coordonnateur pour le prochain recensement qui aura lieu en 2026.

- **N° 16/2025 : DECLASSIFICATION D'UN BATIMENT PUBLIC (ECOLE PRIMAIRE) EN BATIMENT PRIVE**

Suite à l'ouverture du site scolaire unique à Tarcenay, les classes de notre école communale sont fermées et il n'y a plus de nécessité à les maintenir dans le domaine public. Il est pris acte de les déclasser pour les remettre dans le domaine privé, afin de pouvoir éventuellement les louer à la MAM après travaux.

- **N° 17/2025 : APPROBATION DU PLAN DE MOBILITE (TERRITOIRE LOUE LISON)**

Durant la séance, le maire présente le plan de mobilité de la CCLL qui a été voté le 15/04/2025 en conseil communautaire. Celui-ci présente un diagnostic de l'état actuel au sein de la Communauté de Commune, la stratégie proposée ainsi que le plan d'actions, décliné en 6 axes majeurs.

Le conseil émet un avis favorable avec réserves portant sur le calendrier de mise en place et le financement qui ne sont pas évoqués dans le document présenté.

- **N° 18/2025 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOCATION DU CA**

Actuellement, toutes les réservations du Centre d'Animation faites depuis le site de la mairie sont en général validées (dès lors que certaines obligations sont remplies). Suite à des problèmes rencontrés dans la gestion des locations, le conseil décide de mettre en place un système de validation plus approfondi des réservations du CA.

Le conseil municipal tient à rappeler que le CA ne peut pas être loué en semaine (sauf réunion et enterrement).

ARRETES

Une délégation de signature à un adjoint doit être établie afin de permettre la signature de documents administratifs ou comptables en l'absence du Maire, ou si les documents concernés sont relatifs à un acte administratif (permis de construire, demande préalable de travaux, ...) émanant du Maire en tant qu'administré de la commune. La délégation est donnée à M. Pierre PROST.

URBANISME

- **DP 09/2025** : THERON : Installation d'un bardage - rue du Chalet
- **DP 11/2025** : GAEC DE ROUGELOT : Remplacement partiel toiture et pose nouveau faîtage - chemin des Gouffres
- **DP 12/2025** : BOREL/EME : Installation d'une clôture type "ranch" en bois naturel – chemin de Vorvasson
- **PC 03/2025** : RAZAKARIVONY : Construction d'une maison neuve – chemin des Charmes
- **PC 04/2025** : GUSATTO : Construction d'une maison neuve – chemin des Charmes
- **PC 06/2025** : HANRIOT-COLIIN : Construction d'un bâtiment d'élevage et réfection d'une toiture – chemin Devant Noserois

AFFAIRES EN COURS ET DIVERSES

Travaux de la MAM (ancienne école) : Au vu du montant des potentiels travaux, estimés à plus de 100 000 € suite aux différents devis réalisés, il est décidé de prendre contact avec un AMO qui réalisera les appels d'offres, le suivi du chantier, les diagnostics à établir, etc. Le coût de la prestation l'AMO est de 22 440€ HT, à ajouter aux dépenses envisagées.

Une subvention de la CAF de 80 000€ est possible et d'autres subventions sont en cours de recherche (dont le Département).

Le loyer devant couvrir largement les mensualités du prêt qui sera contracté.

Accueil des gens du voyage dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage : Depuis des années, la CCLL est à la recherche de 2 terrains pouvant les accueillir. La

commune ne souhaite pas mettre à disposition de terrain (en réponse à la nouvelle demande réitérée à toutes les communes de la CCLL).

Dissolution de l'Association Foncière : Les comptes de l'AF doivent être validés afin que le notaire puisse procéder au transfert des actifs. La préfecture est en attente de plusieurs documents du notaire pour valider cette dissolution et envoyer l'arrêté correspondant attendu par la commune pour envisager les travaux sur les chemins de remembrement.

Vente d'un terrain communal : la commune a fixé le prix de 50€/m² pour la vente d'une parcelle communale située rue du Beau Séjour, à coté du local de la Fromagerie Musée. Elle est en attente de la réponse des 2 propriétaires en limite de cette parcelle.

Rappel des heures d'utilisation des engins bruyants : Du lundi au vendredi, sauf jours fériés : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30. Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h30. Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

Rappel déclarations préalables de travaux:

Il a été constaté que certains travaux réalisés auraient dû faire l'objet d'une déclaration préalable.

Il est donc rappelé aux administrés concernés qu'à défaut, ils feront l'objet d'un courrier de la mairie.

Avant tout projet, il est demandé de vérifier quelles sont les démarches à effectuer.

Cartes Avantages Jeunes : Le document d'inscription est à imprimer depuis le site de commune et à déposer en Mairie avec le règlement avant le 12 juillet 2025.

Le Maire, Gérard MOUGIN

Le Secrétaire, Matthieu JUILLARD

